

(N° 28.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1871.

---

**Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Finances un crédit de 306,800 francs, pour la régularisation du déficit du Trésor provenant du vol de titres de la Dette publique commis dans les archives de la Cour des Comptes.**

*(Voir les Nos 41 et 66 de la Chambre des Représentants et le N° 21 du Sénat.)*

---

Présents : MM. FORTAMPS, Président; COGELS, BISCHOFFSHEIM, le Baron BETHUNE, VERGAUWEN et DEVADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Ce Projet de Loi, demandant un crédit extraordinaire et tout à fait exceptionnel, a été discuté dans la Chambre des Représentants le 8 de ce mois.

Après quelques observations sur la responsabilité de l'Administration des Finances et de la Cour des Comptes, et l'assurance donnée que des mesures de sécurité plus efficaces ont été prises pour prévenir le retour de pareils méfaits, le Projet de Loi a été voté par 61 voix contre 6.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité, vous en propose également l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
F. DEVADDER.

*Le Président,*  
FORTAMPS.